



CONSTRUCTION

# Allons-y camarades!

Licenciements de travailleurs âgés, explosion du travail temporaire, faillites frauduleuses, et refus d'augmenter les salaires. Face aux abus patronaux, les syndicats appellent les maçons à la mobilisation générale.

**Mobilisation** • Alors que les patrons réalisent des bénéfices faramineux sur fond de licenciements de travailleurs âgés, d'explosion du travail temporaire et de faillites frauduleuses, ils refusent toute augmentation de salaire depuis trois ans. Cela ne peut plus durer. Avec l'ensemble des syndicats de la construction, le SIT

appelle les travailleurs du gros-œuvre à se mobiliser contre le refus injustifiable des patrons d'accorder une augmentation de 150 frs par mois.

Deux rendez-vous particulièrement importants attendent les travailleurs genevois de la construction en ce début d'automne: le 19 octobre à Genève à l'occa-

sion d'une grande assemblée générale, et le 21 octobre dans le cadre de manifestations nationales à Lausanne et Olten. Nous appelons les maçons à y participer très nombreux. C'est la seule manière de construire le rapport de force indispensable pour enfin obtenir des patrons qu'ils partagent un peu plus les gigantesques profits qu'ils

réalisent avec la sueur des travailleurs.

Ce mois-ci, SITinfo consacre ses pages centrales à cette mobilisation. Vous y trouverez toutes les raisons qui nous poussent à dire aujourd'hui: Allons-y, camarades! ♦

Thierry Horner

> DOSSIER PAGES 8-9

## LES FEMMES ONT DIT NON À PV2020

Les femmes ont massivement refusé l'élévation de l'âge de la retraite le 24 septembre dernier. Une victoire pour les référendaires, et un message clair pour la droite. 5

## L'IMPASSE DE LA DÉFISCALISATION

Le projet de budget 2018 de l'Etat est la démonstration de l'absurdité des politiques d'austérité menées depuis vingt ans. 6

## RÉINSERTION PROFESSIONNELLE OU PRÉCARISATION DE L'EMPLOI?

Sous couvert de réinsertion professionnelle, la multiplication des stages masque une sous-enchère légalisée qu'il s'agit de combattre. 7

## UNE CCT ILLÉGITIME POUR S'ACHETER LES DIMANCHES

Une CCT pour le commerce de détail vient d'être négociée dans le dos des principaux syndicats du secteur. Son but: permettre l'ouverture de trois dimanches par année. 11

## INTERVIEW

Entretien avec Geneviève Preti, militante du SIT, qui revient sur la position du SIT et du Cartel intersyndical concernant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. 13

# Billet de la présidence

Il est aussi parfois nécessaire de se décentrer afin de donner un sens à nos actions. Comment inscrire notre action syndicale dans un contexte humain plus général?

L'historien et anthropologue français Emmanuel Todd parle dans son dernier livre<sup>1</sup> de la mutation anthropologique que vit notre monde.


On peut expliquer le monde par les aspects conscients de nos actions économiques et politiques. Mais les êtres humains n'agissent pas dans le vide, leurs capacités et leurs buts étant essentiellement définis par la famille, la religion et l'éducation. Ce sont-là les couches conscientes, puis subconscientes et inconscientes de nos sociétés.

Dans un monde économique en déroute où le sentiment d'impuissance prédomine, la mise en garde contre la menace sur nos valeurs est constante, celles de « démocratie libérale » qui a perdu les siennes : la souveraineté du peuple, l'égalité des individus et leur droit au bonheur, pour produire l'inégalité, la pauvreté et l'insécurité.

Dans un jeu de globalisation économique, nos démocraties avancées mais vieillissantes ont mis au travail les populations actives du tiers-monde, écrasant ses propres salarié-e-s et prenant à sa périphérie, ouvriers-ères, informaticien-ne-s et autres infirmiers-ères, agissant en prédateur démographique.

En effet, le bouleversement est de taille. Mais notre action syndicale, s'inscrivant dans le registre conscient de nos actions politiques, est cohérente.

« Une victoire à la Pyrrhus », me disait un ancien camarade de collègue suite au référendum contre PV2020. Nous aurions plus à perdre en gagnant que le contraire. En effet, nous n'aurions plus jamais un tel compromis nous disait-on, de telle sorte qu'il nous fallait accepter l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Mais notre travail est comparable à celui de Sisyphe, autre métaphore antique, de remettre notre ouvrage sur le métier jusqu'à la victoire.

Ce camarade, actif dans le secteur de l'actariat pour les caisses de retraite, agit aussi selon des strates anthropologiques, mais le sociétariat de notre syndicat a les siennes. Toutes sont compatibles, mais n'oublions pas que nous défendons celles qui doivent conduire au bonheur de tous-tes! 

Diego Cabeza



## SOMMAIRE

### ÉDITO

Super-deal ou mini-deal? **p3**

### ACTUALITÉS

La numérisation doit servir aux salarié-e-s **p4**

Les femmes ont dit NON! **p5**

Votation reportée sur les coupes budgétaires

en Ville de Genève **p5**

Droits populaires renforcés **p5**

La grève a 600 ans! **p5**

L'impasse de la défiscalisation **p6**

Les primes s'envolent, le Conseil d'Etat coupe, et les initiatives fleurissent **p6**

Réinsertion professionnelle ou précarisation de l'emploi? **p6**

### DOSSIER

150 frs d'augmentation de salaire c'est maintenant! **p8**

La réalité du travail temporaire **p9**

Les marchés publics sont loin de l'exemplarité **p9**

### SECTEURS

Première mobilisation du personnel du Grand Théâtre **p10**

Le Conseil d'Etat piétine le partenariat social et l'égalité de traitement **p10**

Formation éclairante sur les pratiques dans l'hôtellerie-restauration **p11**

Une CCT illégitime pour s'acheter les dimanches **p11**

### MONDE DU TRAVAIL

Repensons l'organisation du travail **p12**

Deux questions à Aude Martenot **p12**

### ENTRETIEN

Le Conseil d'Etat doit ouvrir des négociations sur la CPEG **p13**

### ANNONCES

**p14-15**

### EN ACTION

Nous avons pris la ville **p16**



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

### PERMANENCES DU SIT

**Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage**  
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

### Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)  
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1<sup>er</sup> étage

### Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2<sup>e</sup> étage

### Opération Papyrus

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h

vendredi de 9 h à 12 h

### Service des impôts

déclaration : sur rendez-vous pour les membres uniquement  
+41 (0) 22 818 03 20

### CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet : lundi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3<sup>e</sup> étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

### CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers  
case postale 3287, 1211 Genève 3  
tél. : +41 (0) 22 818 03 00  
fax : +41 (0) 22 818 03 99  
courriel : sit@sit-syndicat.ch  
web : www.sit-syndicat.ch

<sup>1</sup> Emmanuel Todd, Où en sommes-nous? Une esquisse de l'histoire humaine, Seuil, 2017

# Super-deal ou mini-deal?

Une semaine après l'échec cuisant de PV2020 devant le peuple, un article de presse interrogeait l'hypothèse d'un « super-deal » entre la gauche et la droite sur la question des retraites et de la fiscalité des entreprises (*Tribune de Genève* du 30 septembre 2017). Partant du constat que dans les deux cas, RIE3 d'un côté et PV2020 de l'autre, la majorité politique aux chambres a refusé de faire des concessions à la minorité, le journaliste s'interroge sur la possibilité que ces deux blocs puissent chacun faire des concessions l'un envers l'autre afin de trouver des solutions de compromis sur les deux sujets: la droite pourraient faire des concessions à la gauche sur la réforme de la fiscalité des entreprises, et obtenir en échange que le PS et le PDC en fasse de même sur la réforme des retraites. Les réponses obtenues dans la salle des pas perdus du palais fédéral sont unanimes. Aucune personnalité politique interrogée ne considère envisageable un « super-deal » de ce type: trop complexe à mener sur des sujets qui le sont déjà en eux-mêmes, trop difficile à expliquer à la population, trop ficelé pour remporter l'adhésion du peuple.

Non, on ne nous proposera donc pas d'échanger des cadeaux fiscaux aux entreprises contre un relèvement de l'âge de la retraite. Soupier de soulagement. Quoique, cela nous aurait donné l'occasion de fêter les 100 ans de la grève générale de 1918 par un appel à la deuxième grève générale de l'histoire suisse...

Mais le soulagement, ou la déception, c'est selon, est de courte durée. Car voilà qu'on y apprend de la bouche du chef de groupe socialiste Roger Nordmann qu'« arriver à un accord sur la réforme fiscale ne sera pas trop difficile ». Des propos confirmés par le vice-président du PLR Christian Lüscher: « S'il y a la volonté politique, cela peut aller vite comme on le voit sur la nouvelle réforme fiscale ».


Stupeur et tremblements: comment ça,

« pas trop difficile »? La droite patronale a-t-elle renoncé à octroyer des milliards de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises? A-t-elle renoncé à encourager le dumping fiscal international et intercantonal? A-t-elle renoncé à assécher les caisses des collectivités publiques pour démonter pas à pas l'Etat social? A-t-elle renoncé au projet libéral de remettre en cause systématiquement tous les mécanismes de redistribution des richesses entre celles-ces qui détiennent le capital et celles-ces qui contribuent à sa création en étant contraint-e-s de vendre à prix toujours plus bas leur force de travail?

A lire le « Projet fiscal 17 », du doux nom de la 2<sup>e</sup> version de la RIE3, on peut en douter sérieusement. La niche fiscale la plus scandaleuse et outrancière de la RIE3, la déduction des intérêts notionnels, a certes disparu des radars. Mais les autres mécanismes de cette « boîte à outils » de démontage de l'Etat social sont maintenus: les entreprises pourraient déduire

## Le petit frère PF17 ressemble furieusement à sa grande sœur RIE3

plus que ce qu'elles ne dépensent en recherche et développement, et réduire drastiquement leurs impôts sur les bénéfices issus des brevets (patent box). Un double cadeau, puisque les brevets leur permettent déjà, grâce à une garantie donnée par l'Etat, de vendre leurs produits plus chers que ce qu'ils ne valent réellement sur le marché. Par ailleurs, le Conseil fédéral relève très légèrement l'imposition des dividendes, mais ajoute d'autres outils permettant d'augmenter les déductions.

Le petit frère PF17 ressemble donc furieusement à sa grande sœur RIE3, balayée par le peuple par 59,1 % de NON il y a moins d'une année. Et la « compensation sociale » prévue par le Conseil fédéral (+30 frs d'allocation familiale, qui ne concerne presque aucun canton romand, déjà au-dessus) ne change rien aux problèmes de fond: cadeaux fiscaux aux entreprises, pertes monumentales pour les collectivités publiques, accroissement des inégalités. On voit donc mal où pourrait se trouver un accord politique sur cette base, sauf à s'éloigner des fondamentaux et à galvauder le rapport de force créé le 12 février dernier par un « mini-deal » inacceptable pour le mouvement syndical. 

Davide De Filippo



## MARCHÉ DU TRAVAIL

# La numérisation doit servir aux salarié-e-s

L'USS formule des revendications pour encadrer et réglementer la numérisation du travail. Tour d'horizon et petit rappel du SIT.

**Droits** • L'émergence de fournitures de services par l'entremise de plateformes sur internet, l'automatisation de certaines tâches, ainsi que le développement du télétravail que rend possible l'amélioration des moyens de communication, créent des nouvelles formes d'exploitation qui appellent des réponses syndicales. L'Union syndicale suisse (USS) en a récemment dressé un premier inventaire, auquel le SIT en ajoute une : la nécessaire réduction du temps de travail.

### FAUX INDÉPENDANT-E-S

L'USS rappelle très justement que de nombreuses entreprises mettant en relation des prestataires de services et des client-e-s via des sites internet, au premier rang desquelles l'entreprise Uber, dissimulent des phénomènes de précarisation connus depuis longtemps : indépendance fictive, travail

sur appel, location de services, travail au noir. Luca Cirigliano, secrétaire central de l'USS, rappelle qu'en analysant « l'organisation du travail et la façon dont les plateformes sont conçues, on arrive la plupart du temps à la conclusion que l'on est en présence d'un rapport de travail salarié tout à fait ordinaire ». Conclusion : elles doivent respecter le droit du travail et des assurances sociales.

### DISPONIBILITÉ ACCRUE DES SALARIÉ-E-S

Les formes de travail sur appel que provoquent ces modèles d'organisation du travail non seulement génèrent une insécurité financière, mais brouillent également la frontière entre activité professionnelle et vie privée. Un phénomène que connaissent également de plus en plus de salarié-e-s contraint-e-s au

télétravail : disponibilité quasi permanente au bout du smartphone pour y traiter les courriels, temps de travail à domicile ou sur le temps libre non quantifié. Là encore, il s'agit notamment de faire respecter le droit du travail, en particulier les dispositions relatives au temps de travail, de pauses et de repos.

### PRESSION SUR L'EMPLOI


Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS, rappelle quant à lui que l'automatisation de certaines tâches n'est pas un phénomène nouveau, mais que le développement des moyens de communication à travers internet a permis aux grandes entreprises de délocaliser des milliers d'emplois de services dans des pays où la main d'œuvre est moins chère, et que de nombreux-ses salarié-e-s âgé-e-s

sont resté-e-s sur le carreau, faute de mise à jour de leurs compétences. Et de conclure que l'accès à la formation professionnelle continue doit être amélioré, de même que la protection des travailleurs-euses âgé-e-s contre le licenciement.

### ET LE TEMPS DE TRAVAIL ?

Si le SIT partage l'ensemble de ces revendications, on ne voit toutefois pas comment la seule amélioration de l'accès à la formation continue et la protection accrue des travailleurs-euses âgé-e-s seraient en mesure de répondre à la pression sur l'emploi générée par l'automatisation de certaines tâches et les délocalisations.

Si l'USS rappelle pourtant bien que « l'histoire de l'économie a toujours connu des innovations technologiques importantes », elle oublie de mentionner que les gains de productivité générés par ces innovations se sont toujours accompagnés de la réduction du temps de travail : réductions successives de la durée de la journée de travail, instauration de congés hebdomadaires, réduction de la durée hebdomadaire du travail, instauration puis extension des vacances, instauration de la retraite.

Pour le SIT, il est donc plus que temps de reprendre l'offensive syndicale dans ce domaine. Car les avancées mentionnées ci-dessus ne sont jamais tombées du ciel. 

Davide De Filippo

PV2020

# Les femmes ont dit NON!

Les femmes ont massivement refusé l'élévation de l'âge de la retraite le 24 septembre dernier. Une victoire pour les référendaires, et un message clair pour la droite.



**Retraites** • Un sondage effectué à la sortie des urnes le 24 septembre dernier le démontre très clairement : si 51 % des hommes ont accepté PV2020, les femmes sont 58 % à l'avoir rejetée. Ce sondage confirme ce que nous avons entendu dans les entreprises et dans la rue durant toute la campagne : le refus indigné des travailleuses de relever l'âge de leur retraite alors qu'elles sont toujours discriminées sur le marché du travail et qu'elles accomplissent encore une très large majorité du travail non rémunéré domestique, d'éducation et des soins aux proches. N'en déplaise à la droite et au patronat, ce vote n'est pas que celui d'une population qui aurait été abusée par le discours libéral. Non, il s'agit bien du refus d'un recul social majeur, que tant le Conseil fédéral que les Chambres fédérales doivent entendre.

## NON POPULAIRE À GENÈVE

Le résultat sur le canton de Genève ne

souffre d'aucune ambiguïté. Si l'on ne se fait pas d'illusion sur une hypothétique percée de gauche à Cologny ou à Vandoeuvre, les communes populaires quant à elles, Ville de Genève, Vernier, Onex, Meyrin, ont massivement rejeté la réforme, avec même 75,4 % de NON aux Avanchets. Dans tous ces quartiers et ces communes, c'est bel et bien le message du refus de l'élévation de l'âge de la retraite qui a été au cœur de la campagne et qui s'est ensuite exprimé dans les urnes.

Un autre sondage publié en fin de campagne démontre que la frange de la population dont le revenu ne dépasse pas 3 000 frs mensuels était également la plus opposée à cette réforme. Les plus précaires ne s'y sont pas trompé-e-s : ils-elles ont refusé la dilapidation de leurs cotisations dans le panier percé du 2<sup>e</sup> pilier, c'est-à-dire de voir leur pouvoir d'achat plombé sans aucun bénéfice à la sortie.

## PAS TOUCHE À L'ÂGE DE LA RETRAITE

Au-delà de la question inépuisable de l'interprétation du vote du 24 septembre, le Conseil fédéral, la droite du Parlement et le patronat doivent être assurés d'une chose : fort de ce résultat et de l'écho populaire rencontré par le comité référendaire de gauche partout où il a été en mesure de faire campagne avec ses faibles moyens, toute nouvelle tentative de s'attaquer à l'âge de la retraite des femmes (et des hommes) sera combattue avec la même énergie et détermination.

## RENFORCER L'AVS

Les finances de l'AVS sont saines. Si par hypothèse l'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation du nombre de retraité-e-s devaient nécessiter des financements supplémentaires, ces derniers devraient passer par une meilleure redistribution des richesses : augmentation des salaires et donc des recettes provenant des cotisations, mesures contraignantes pour réaliser dans les faits de l'égalité salariale entre hommes et femmes, avec le même effet sur les recettes de l'AVS, et augmentation des recettes de l'AVS par des formes d'imposition plus sociales que la TVA. Quant au taux de cotisation, le SIT n'a pas de tabou, pour autant que chaque franc soit investi dans l'AVS plutôt que dans la LPP. Autant de mesures qui, non contentes de consolider les finances de l'AVS, permettraient également d'améliorer les rentes et d'apporter d'autres mesures correctives aux discriminations dont sont toujours et encore victimes les femmes.

## NOUVELLES ASSISES DE LA RETRAITE

Des nouvelles Assises de la retraite seront organisées prochainement par les forces syndicales et de gauche qui ont mené le combat référendaire contre PV2020. Elles y inviteront toutes celles et ceux qui réfléchissent à d'autres propositions pour améliorer le système de retraite en Suisse. Car c'est un combat qui n'est de loin pas terminé. ♦

Davide De Filippo

## VOTATION REPORTÉE SUR LES COUPES BUDGÉTAIRES EN VILLE DE GENÈVE

La votation prévue le 24 septembre 2017 sur les quatre référendums contre les coupes budgétaires en Ville de Genève a été annulée par la Chambre constitutionnelle. Une affaire lamentable et une occasion manquée de pouvoir s'exprimer contre le programme de démantèlement des prestations publiques voulu par la droite municipale. Ce n'est que partie remise puisqu'une nouvelle votation aura lieu le 4 mars 2018. Nous repartirons en campagne avec le comité unitaire pour le maintien de la politique sociale, culturelle et de solidarité de la Ville de Genève. **VB**

## DROITS POPULAIRES RENFORCÉS

Avec près de 62 % de votes favorables à la réduction du nombre de signatures pour faire aboutir une initiative ou un référendum cantonal, Genève a dit un OUI massif au renforcement des droits populaires.

Ce vote a valeur d'avertissement à la droite bourgeoise et au gouvernement, de moins en moins enclins à faire des concessions dans leur offensive libérale contre toutes les formes de redistribution des richesses.

Le SIT s'en réjouit, et a passé commande pour renouveler son stock de stylos. **DDF**

## LA GRÈVE A 600 ANS !

Il y a juste 600 ans, en 1417, 15 ouvriers cordonniers de Genève avaient été condamnés pour fait de grève : ils s'étaient groupés en syndicat et avaient décidé de cesser le travail à moins d'être augmentés.

Aujourd'hui ces mêmes cordonniers ne seraient pas condamnés mais seulement virés. La Réforme, les Lumières, la social-démocratie, on appelle ça le Progrès. Mais pas trop vite, hein, on est en Suisse. **GT**

## BUDGET 2018 DE L'ETAT

# L'impasse de la défiscalisation

Le projet de budget 2018 de l'Etat est la démonstration de l'absurdité des politiques d'austérité menées depuis vingt ans.

**Austérité** • L'équation est simple: politiques de baisses d'impôts durant 20 ans d'un côté, augmentation des besoins de la population de l'autre, avec pour résultat 261 millions de déficit prévu en 2018. Le projet de budget 2018 déposé par le Conseil d'Etat incarne parfaitement ce que nous dénonçons depuis des décennies: vider les caisses de l'Etat amène le Canton droit dans le mur, et ce sont les salarié-e-s, du secteur public comme du secteur privé, qui en font les frais.

## RECETTES FISCALES EN BAISSÉ

Alors que le contexte économique est à la croissance (1,1 à 1,6 % par an), les recettes fiscales sont en baisse de 72 millions. La perte est certes limitée par des mesures fiscales sur les frais de déplacement, la transmission des certificats de salaires directement par les employeurs à l'administration fiscale, et (enfin!) l'engagement de taxateurs-trices supplémentaires, notamment pour traiter les dénonciations spontanées liées aux nouvelles règles en matière d'échange automatique des données bancaires, mais il n'en demeure pas moins que les revenus issus de l'imposition des personnes physiques baisse de 0,8%. Quant aux revenus issus de l'imposition des entreprises, ils sont en baisse de

2,5%! Le constat est donc limpide, et bat en brèche le mensonge de la droite patronale qui prétend que « les baisses d'impôts génèrent plus de recettes fiscales », une droite patronale qui n'a d'ailleurs toujours pas renoncé à baisser massivement l'imposition des bénéfices des entreprises malgré le camouflet populaire infligé à la RIE3.

## LES BESOINS AUGMENTENT

Face à l'augmentation de la population, à son vieillissement et à sa précarisation, les charges en prestations sociales et en personnel pour les délivrer continuent d'augmenter: +15,5 millions pour les subsides d'assurance maladie malgré la suppression du subside C (lire ci-dessous), +18 millions pour les prestations complémentaires AI, +3 millions pour allocations familiales pour personnes non actives, +2,2 millions pour les bourses d'étude. Côté fonctionnement, le budget alloué à la formation augmente de 35,9 millions (augmentation du nombre d'élèves, ouvertures de places dans l'éducation spécialisée, etc.), celui à l'aide sociale de 26,7 millions (dont 3,7 pour du personnel supplémentaire à l'Hospice général et au Service de protection de l'adulte), et celui à la santé de 24,6 millions (mise en service des nouveaux bâtiments hospitaliers,



ouverture d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées, etc.). L'ouverture de places en EMS coûte 7,8 millions, et celles de places dans le secteur du handicap 5,4 millions.

## PERSONNEL ET POPULATION À LA CAISSE

Mais ces augmentations de dépenses ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins, et masquent la poursuite par le Conseil d'Etat de la saignée entamée en 2016 dans les services de l'Etat et dans les subventions: ces coupes généreront 470 millions d'économies annuelles dès 2018, sur le dos des bénéficiaires des prestations financières directes (prestations complémentaires, subsides maladie, aide sociale), sur le dos des usagers-ères qui voient le service public se dégrader (soins, accompagnement social, accueil du handicap, réinsertion des chômeurs-euses, etc.), et sur le dos du personnel, soumis à des cadences infernales par manque de moyens et qui verront encore une fois leurs droits salariaux attaqués.

Certain-e-s qualifient ce projet de budget d'« électoral pour contenter tout le monde ». Certainement pas nous. ♦

Davide De Filippo

## ASSURANCE MALADIE

# Les primes s'envolent, le Conseil d'Etat coupe, et les initiatives fleurissent

Alors que les primes explosent, le Conseil d'Etat supprime le subside de 30 frs, et l'un de ses membres lance une initiative. Désolant.

**Revenu disponible** • Crainte chaque année, la hausse des primes maladie fauche encore une fois le revenu disponible des ménages suisses. En l'espace de vingt ans, leur coût moyen a triplé. Alors que la hausse des primes à Genève s'élèvera à 5,4% en 2018, le Conseil d'Etat lors de sa présentation du projet de budget 2018 vient d'annoncer la suppression

du subside C de 30 frs que touchent de nombreux ménages: 5,5 millions d'économie sur le dos de salarié-e-s qui subiront le double effet de l'augmentation des primes et de la suppression du subside.

Une décision qui ne semble même pas faire rougir le Conseiller d'Etat qui en est le responsable, Mauro Poggia, au moment même où ce

dernier annonce avec son collègue vaudois Pierre-Yves Maillard le lancement d'une initiative baptisée « pour une liberté d'organisation des cantons ». Soutenue par un comité inter partis romands et la fédération romande des consommateurs, elle propose d'instaurer une caisse unique tout en introduisant le principe d'une caisse de compensation

cantonale. Cette entité serait chargée de fixer et percevoir les primes, financer les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins, acheter et contrôler l'exécution des tâches administratives déléguées aux assureurs maladie et contribuer au financement de programme de prévention et de promotion. 100 000 signatures sont requises d'ici à avril 2019. Certains députés PLR combattent d'ores et déjà la démarche, en ressasant inexorablement leur rengaine: c'est la faute à la surconsommation médicale si les coûts de la santé explosent. Les malades apprécieront.

Dans le concert de propositions et d'initiatives qui fleurissent de toutes parts sur le sujet, le SIT prendra position prochainement. ♦

Mirella Falco

## STAGES

# Réinsertion professionnelle ou précarisation de l'emploi ?



Sous couvert de réinsertion professionnelle, la multiplication des stages masque une sous-enchère légalisée qu'il s'agit de combattre.

**Emploi-chômage** • À l'occasion des premières Assises des stages organisées par Insertion Genève le 10 octobre dernier, le SIT a réaffirmé sa position très critique à l'égard des politiques de pseudo-réinsertion professionnelle. Pour le SIT, la tendance à déguiser le travail en stage de réinsertion et à déclasser les sans-emploi en incompetent-e-s est une des conséquences des politiques patronales de précarisation de l'emploi et de pression sur les salaires. Bien que parfaitement

légal selon la LACI (Loi fédérale sur le chômage) et la LIASI (Loi cantonale sur l'insertion et l'aide sociale individuelle), rémunérer le travail à hauteur des indemnités de chômage ou de l'aide sociale, loin de concourir à la réinsertion, est clairement une forme de sous-enchère salariale légalisée et d'exploitation à combattre.

## 1500 EMPLOIS DÉCLASSÉS EN STAGES

Le SIT a saisi l'opportunité de ces

Assises pour dénoncer que 1500 postes de collaborateurs-trices administratifs-ves, réceptionnistes-téléphonistes, employé-e-s de bureau, agent-e-s d'entretien, employé-e-s de maison, informaticien-ne-s et même juristes dans l'administration publique cantonale et communale, dans les EMS et autres services de santé, dans les institutions et associations subventionnées, ont été déclassés et transformés à Genève en postes de stage de réinsertion

professionnelle. Occupés à tour de rôle pour une durée de 6 mois par des sans-emplois, ce alors que ces derniers-ères recherchent un poste fixe et une réinsertion durable. La LACI et la LIASI encouragent le placement en stage dans les collectivités publiques et les organismes sans but lucratif pour favoriser le maintien des compétences et les chances de retrouver un emploi.

## SOUS-ENCHÈRE LÉGALISÉE

Pour le travail accompli, le-la stagiaire placée par l'ORP est rémunérée à hauteur des indemnités de chômage. Le SIT, grâce à sa caisse de chômage, peut aisément prouver qu'il est courant qu'une sommelière au chômage se retrouve à travailler comme dame de buffet dans un EMS pour 2 900 frs bruts mensuels pour un temps complet. Alors que le personnel salarié directement par l'EMS, en vertu de ses années de service, est rémunéré 5 000 frs bruts mensuels pour le même travail. Courant également qu'un-e sans-emploi placé-e par l'Hospice Général se retrouve secrétaire, réceptionniste ou responsable de l'informatique d'une association subventionnée sans but lucratif avec pour toute rémunération le montant de l'aide sociale, plus 150 frs en guise d'« incitation au travail ». Le stage dans ces cas n'est pas limité à 6 mois comme lors de placements par l'ORP, mais peut durer des années.

## SORTIR DES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ

Cette tendance découle également des politiques d'austérité dans les services publics. Elles détruisent ou empêchent la création d'emplois stables et fixes pour répondre aux besoins de la population. Mais pour maintenir un certain degré de prestations, ces collectivités emploient au moindre prix des sans-emplois. Avec comme résultat d'accroître la précarisation de l'emploi, la pression sur les salaires et le sous-emploi.

Plutôt que d'alimenter la machine à réinsertion, plutôt que de faire tourner des sans-emplois, chômeurs et chômeuses et bénéficiaires de l'aide sociale, sur ces 1500 postes de stage, le SIT préconise le retour de ces postes à des emplois pérennes et l'engagement en fixe des sans-emplois qui les occupent par les collectivités publiques qui actuellement les exploitent. ♦

Manuela Cattani

## CONSTRUCTION

# 150 frs d'augmentation de salaire c'est maintenant!



**Les patrons engrangent des bénéfices faramineux mais refusent toute augmentation de salaire depuis 3 ans. L'heure de la mobilisation générale a sonné.**

**Lutte syndicale** • La Société suisse des entrepreneurs (SSE) refuse catégoriquement d'augmenter les salaires des travailleurs depuis trois ans. Cette année encore, elle mise sur une stagnation des salaires pour 2018. Comble du cynisme, ses membres continuent à développer une politique brutale de pression sur les salaires, alors que leurs chiffres d'affaires ne cessent d'augmenter, effectuant par exemple un bond de 14,8% au 2<sup>e</sup> trimestre de cette année pour passer à 5,8 milliards.

## LES PROFITS AVANT TOUT

Depuis plusieurs années maintenant, les syndicats genevois de la construction dénoncent les mauvaises pratiques dans la branche qui se sont généralisées quand elles ne sont pas dignes des pires

systèmes mafieux. Pas une semaine ne passe sans qu'un nouveau scandale n'éclate. Licenciements réguliers de travailleurs de plus de 50 ans car ils coûtent trop chers, utilisation massive du travail temporaire, externalisation de plusieurs secteurs, sous-traités dans des conditions proches souvent de l'esclavagisme, sans parler des nombreuses failles frauduleuses qui, faute de moyens et de volonté politique, sont commises en toute impunité.

## JUSTICE SOCIALE À LA TRAPPE

Pour les patrons, ces systèmes de déréglementation bien rodés ont pour seul objectif de faire un maximum de profit sur le dos des travailleurs et de la collectivité au mépris de la justice sociale. Car quand on engage 50% de son personnel sur

ses chantiers via une agence de travail temporaire, comme cela se passe souvent, et que l'on envoie ce même personnel au chômage pendant toute la mauvaise saison, ce sont les travailleurs que l'on précarise bien sûr, mais c'est également de la collectivité toute entière que l'on abuse. Et ça, les autorités politiques du canton feraient bien de s'en souvenir quand elles cautionnent un taux admissible de 40% de travail temporaire sur ses marchés publics.

## BAISSES DE SALAIRE

A Genève, alors que les primes d'assurance maladies vont prendre une nouvelle fois l'ascenseur avec une augmentation moyenne prévue de 5,4% en 2018, alors que le prix des loyers est toujours aussi élevé, la fiche de salaire de plusieurs collègues contraints à aller travailler hors du canton se voit en plus amputée de plus de 180 frs par mois! Alors que les travailleurs et les syndicats genevois se sont battus pour obtenir une augmentation du panier à 25 frs en 2015, les patrons se sont empressés de réduire ce panier à 16 frs pour tout travail hors frontière démontrant un mépris évident à l'encontre de son personnel.

Alors que les chantiers du canton tournent à plein régime, que les entreprises produisent toujours davantage avec des effectifs toujours plus réduits, passant de 4 700 postes fixes à fin 2013 à un peu plus de 4 000 aujourd'hui, et que le coût de la vie augmente, les salaires stagnent voire baissent. La situation n'est plus tenable: c'est pourquoi les travailleurs genevois de la construction se mobiliseront massivement les 19 et 21 octobre pour faire pression sur le patronat et sur les prochaines séances de négociations. Pour une augmentation de salaire digne de ce nom amplement méritée, mais aussi pour améliorer à très court terme la convention collective de travail. Car non, Mesdames et Messieurs les représentants patronaux, la CN, dont vous aimez tant louer la grande force, n'est plus suffisamment efficace pour protéger les travailleurs. Par votre seule faute. Vous qui avez systématiquement, ces dernières années, mis en place des pratiques iniques visant à la contourner à votre seul profit. ♦

Thierry Horner

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**JEUDI 19 OCTOBRE 2017**

**RDV à 6 h 30 au Jardin Anglais,**

## MANIFESTATION NATIONALE

**À LAUSANNE**

**SAMEDI 21 OCTOBRE 2017**

**RDV à 10 h à la place des 22 cantons pour départ en train, organisé par les syndicats.**

# La réalité du travail temporaire

« Condition de la flexibilité et de la liberté économique » pour le patronat, le travail temporaire n'est que précarité pour les travailleurs.

**Dérive** • Une des préoccupations actuelles majeures du SIT est le recours de plus en plus fréquent au travail temporaire sur les chantiers. Cette forme d'activité inquiète car elle introduit de facto une péjoration des conditions salariales et de travail.

Les travailleurs temporaires sont toujours ou presque embauchés au salaire minimum de leur branche, même s'ils ont derrière eux des années d'expérience. Car beaucoup de temporaires, comme les multiples dénonciations syndicales le montrent, sont des travailleurs âgés licenciés qui seront réembauchés à prix coûtant au travers d'une entreprise de placement.

Être travailleur temporaire signifie



également l'accumulation de périodes de chômage à chaque fin de mission avec des pertes de revenus substantielles, qui, dans le cas des travailleurs de plus de 50 ans, peut signifier encore plus gravement une perte du droit à

la retraite anticipée. Cette situation est si précaire qu'elle rend la main d'œuvre concernée corvéable à merci.

Les entreprises de la construction doivent y trouver leur compte puisqu'elles freinent des quatre fers lorsqu'il s'agit de négocier des limitations à cette pratique. Les grands groupes vont jusqu'à créer eux-mêmes leurs sociétés de travail temporaire. Et elles ne connaissent aucune limite à leur activité: il n'est pas rare que le taux de temporaires sur un chantier dépasse les 50%.

Ce n'est pas faute de tentatives de la part des syndicats d'introduire des restrictions. Dans la négociation du nouveau règlement pour la passation des chantiers publics à Genève, les syndicats demandaient une limitation à 10%, le patronat 25%, l'Etat a tranché la poire en deux morceaux inégaux, à 20%, avec de multiples possibilités de dérogations jusqu'à 40%. Mais aussitôt adopté, ce règlement fait déjà l'objet d'un recours de l'association nationale des entreprises de travail intérimaire Swissstaffing.

Aujourd'hui, le SIT exige l'introduction d'un contingent de travailleurs temporaires dans la convention nationale du secteur principal de la construction n'excédant pas 10% par chantier, et, plus généralement, pour un engagement patronal clair dans ce domaine. ♦

Camille Layat

## En chiffres

# 14,8%

C'est l'augmentation du chiffre d'affaires annoncée par la SSE pour le 2ème trimestre 2017, passant à 5,8 milliards de francs.

# 0

C'est le chiffre correspondant aux augmentations de salaire dans la construction ces trois dernières années.

# 1000 frs

C'est à peu près la somme que perd par mois un travailleur d'expérience licencié par son entreprise et contraint de travailler via une agence temporaire.

# 3

C'est le minimum de mois que les travailleurs temporaires sont contraints de passer chaque année au chômage avec pour conséquence des baisses substantielles de revenus et de cotisations sociales.

## Les marchés publics sont loin de l'exemplarité

La fondation HBM Emma Kammacher épinglée sur un chantier carougeois: entreprises sous-traitantes non annoncées, dont Multisol Chapes SA, interdite de marché public.

**Sous-traitance** • La triche n'est pas l'apanage des petits patrons voyous et des maîtres d'ouvrages privés. Le SIT a épinglé fin septembre une fondation immobilière de droit public, maître d'œuvre pour le moins négligent qui a notamment fait appel à l'entreprise Multisol Chapes SA.

Cette entreprise est depuis quelques mois interdite de marchés publics. Elle est aujourd'hui poursuivie pour plus d'un million et demi de francs entre arriérés de salaire, cotisations sociales impayées et dettes auprès des impôts ou de ses fournisseurs.

Mais ce choix dans les soumissions n'est pas la seule surprise que réserve ce chantier. Multisol Chapes SA, comme l'entreprise d'échafaudages

Von Ro, ont confié leurs travaux à des entreprises sous-traitantes qui n'ont pas été annoncées auprès de l'OCIRT comme elles le devraient.

Le président de la fondation, Nicolas Rufener, qui n'est autre que le secrétaire général de la Fédération des Métiers du Bâtiment (FMB), n'avait alors pas d'autre choix que d'admettre son erreur. Rappelons que la FMB est un partenaire des négociations du règlement sur la passation des marchés publics. Interrogé par le Courrier, il s'est justifié en arguant que les soumissions et demandes d'attestations de conformité avaient été faites avant qu'ils aient connaissance du cas.

Mais alors, lorsqu'en décembre 2016, le SIT a



tenu deux jours de grève sur un chantier de Multisol Chapes, ou quand en juin dernier le géant Implenia a dû rompre son contrat avec le patron voyou, pourquoi la Fondation n'a-t-elle pas réagi à ce moment-là? Ne pourrait-on pas exiger d'un maître d'ouvrage public d'avantage de diligence et de bonne volonté dans le respect des conditions minimales de travail?

Aujourd'hui, après un rappel à l'ordre, le chantier a été arrêté, les factures stoppées pour couvrir les arriérés des travailleurs, et le contrat finalement rompu. Le SIT suivra avec attention l'évolution de ce chantier. ♦

Camille Layat

## GRAND THÉÂTRE

# Première mobilisation du personnel

Un premier rassemblement a eu lieu le 10 octobre contre l'externalisation du personnel de l'administration travaillant pour le Grand Théâtre.

**Canton/communes** • Tandis que le canton et la Ville de Genève se bagarrent pour savoir qui financera le Grand Théâtre de Genève dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches, le personnel demeure très alarmé par un projet de nouvelle gouvernance qui vise à faire des économies sur son dos. Après avoir rencontré le Conseil administratif de la Ville de Genève, le comité de pilotage composé du canton et des communes, ainsi que le Conseil de la Fondation du Grand Théâtre, les organisations du personnel arrivent à la conclusion que le dépôt d'un projet de loi avant la fin de l'année est inacceptable. Ce projet est conduit sans transparence ni aucune négociation. Les garanties attendues des autorités concernant le personnel sont inexistantes. A l'appel de l'Assemblée générale du personnel de la Ville de Genève, 200 personnes se sont rassemblées le 10 octobre devant l'Opéra des Nations, bien décidées à défendre leur statut.

## REFUS D'UNE EXTERNALISATION

Le projet est d'externaliser à terme



le personnel du Grand Théâtre de Genève, qui aujourd'hui est employé par la Ville de Genève, vers la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Il est envisagé de créer un personnel à deux vitesses pour une même fonction et ainsi détériorer gravement les conditions de travail et de retraite du personnel concerné. Pourtant, la réforme de la gouvernance de cette institution ne suppose pas de modifier le Statut du personnel. Le projet consistant à transformer une Fondation communale en Fondation

de droit public aurait aussi pour conséquences de rendre impossible le maintien des caisses de retraite actuelles (CAP-Prévoyance et FOP) et de mettre en danger les mécanismes salariaux. Dans un contexte où ni le canton, ni la Ville Genève, ni l'ACG ne manifestent une volonté d'assumer les coûts nécessaires à un alignement des conditions de travail de l'ensemble du personnel de la Fondation sur celles du personnel de la Ville de Genève, cela conduirait à une détérioration des conditions de travail

des 300 personnes concernées, sans compter le personnel temporaire.

## PLUS UN SOUS POUR LA CULTURE

On est loin de l'objectif sensé clarifier les tâches entre le canton et les communes et de faire en sorte que le canton et/ou les communes soutiennent aussi financièrement le Grand Théâtre de Genève, car son rayonnement dépasse les frontières de la Ville de Genève. La loi sur la répartition des tâches entre les Communes et le Canton en matière de culture prévoit que le Canton doit soutenir les institutions d'intérêt stratégique comme le Grand Théâtre de Genève. En refusant récemment d'accorder les 3 millions de francs prévus pour 2018, le Grand Conseil donne un signal clair.

## LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE EST LA PROCHAINE SUR LA LISTE

Le projet est aussi d'externaliser à terme le personnel de la Bibliothèque de Genève et les différents sites liés (Bastions, La Musicale, Centre d'icnographie, Musée Voltaire, Villa La Grange), vers une nouvelle Fondation à créer en partenariat avec l'Université ou d'autres. Un audit de la Cour des comptes a retardé ce projet, puisque le rapport ne devrait pas être livré avant novembre 2017. Un projet tout aussi inacceptable pour le personnel. La Bibliothèque de Genève et les différents sites liés sont aujourd'hui entièrement aux mains de la Ville de Genève et y emploient 110 personnes. ♦

Valérie Buchs

## FONCTION PUBLIQUE

# Le Conseil d'Etat piétine le partenariat social et l'égalité de traitement

Le Conseil d'Etat a déposé son projet de loi sur SCORE, la refonte complète de la politique salariale de l'Etat. Inacceptable à tous points de vue.

**Salaires** • Le projet de loi SCORE, modifiant de fond en comble la politique salariale de l'Etat de Genève et de la plupart des secteurs subventionnés, a été déposé ce mercredi 11 octobre. Sans grand changement par rapport à l'avant-projet, son opacité et son iniquité le rendent toujours inacceptable. Le Conseil d'Etat, après avoir rompu unilatéralement les négociations, tente le forcing. Appel à mobilisation.

Ce projet de loi constitue un chèque en blanc accordé au Conseil d'Etat dans la mesure où plusieurs éléments clés de la politique salariale de l'Etat, tel que la grille salariale, seraient établis par voie réglementaire du Conseil d'Etat. Il remet en cause les piliers fondamentaux des services publics que sont la transparence, l'égalité de traitement et l'universalité. En effet, sous couvert de

«souplesse», il délègue la compétence de fixer les salaires dans une fourchette donnée aux institutions et aux hiérarchies. Il ouvre donc la porte aux inégalités de traitement entre les membres du personnel au sein d'une même fonction et entre les mêmes fonctions opérant au sein de différents services ou de différentes institutions. Au final, la politique salariale serait opaque et permettrait l'individualisation des salaires au gré de l'évolution du marché du travail, des contraintes économiques, et du rapport de force. Sur le plan de l'égalité salariale entre hommes et femmes, quoi qu'en dise le Conseil d'Etat, l'absence de transparence du système ouvrirait la voie à l'explosion des discriminations directes et indirectes.

Avec le Cartel intersyndical, le SIT appelle donc le personnel à ne pas céder au mirage des prétendues augmentations salariales dont bénéficieraient certaines catégories (au détriment d'autres, faut-il le préciser), et à se mobiliser contre ce projet de loi inéquitable, opaque et arbitraire. ♦

Françoise Weber

## HÔTELLERIE-RESTAURATION

# Formation éclairante sur les pratiques dans l'hôtellerie-restauration

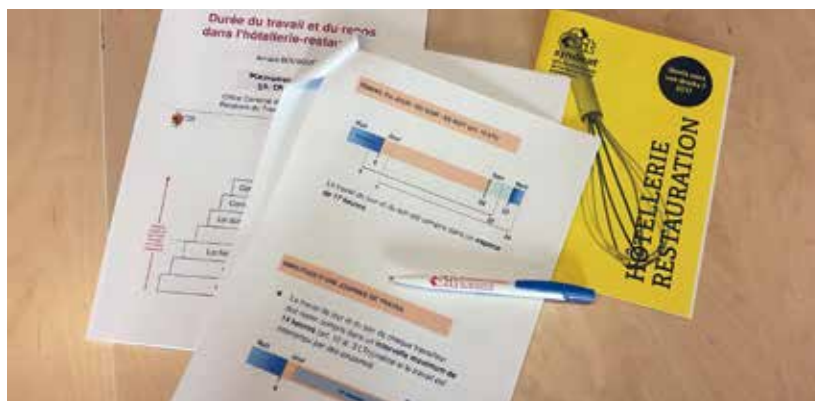
De nombreux-ses membres du SIT ont assisté à une formation syndicale sur le temps de travail et de repos. Avec un constat: les réalités du terrain sont loin d'être en conformité avec la loi.

**Loi sur le travail** • Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, les horaires sont souvent imprévisibles et éreintants. Face aux « aléas du métier », les travailleurs-euses doivent se montrer flexibles. Beaucoup de client-e-s ? Alors il faut travailler plus, raccourcir les pauses, faire des heures supplémentaires. Pas assez de client-e-s ? Alors il faut travailler pour deux, car il n'y a pas de possibilité d'engager assez de personnel. Et rebelote, les problèmes se répètent.

Pourtant, la façon d'organiser le temps de travail et de repos répond à des règles édictées par la Loi sur le travail, dont le but est la protection de la santé des travailleuses et travailleurs. Celle-ci pose un cadre minimal que l'employeur doit impérativement respecter pour que chacun-e puisse organiser son quotidien, de sorte à entretenir sa vie privée et sociale, ainsi qu'à préserver sa santé.

## CONNAÎTRE SES DROITS

Afin que la réalité quotidienne des travailleurs-euses du secteur corresponde au cadre légal, le SIT a organisé une formation sur le thème de



la « Durée du travail et du repos dans l'hôtellerie-restauration ». Pour résister à la flexibilisation du travail et faire respecter ses droits, ne faudrait-il pas déjà les connaître ? Ainsi, le 27 septembre dernier, une vingtaine de membres de la branche ont assisté à un cours donné par Arnaud Bousquet, inspecteur de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Le but de cette formation: expliquer ce que dit la Loi sur le travail concernant les horaires, le temps de repos et les heures supplémentaires. Car la Convention collective nationale

de l'Hôtellerie-restauration est plutôt muette sur ces aspects, qui demeurent du coup méconnus par la plupart des travailleurs-euses du secteur.

## POUR LES FAIRE RESPECTER

Bien entendu, la Loi est complexe et prévoit plusieurs exceptions et cas particuliers. Le SIT reste à disposition pour analyser les fiches horaires en cas de doute. Celles et ceux qui ont assisté au cours sont reparti-e-s avec des connaissances améliorées et l'idée qu'il est important de transmettre ces informations à leurs collè-

gues. Si des problèmes d'organisation du temps de travail sont rencontrés, le SIT est là pour accompagner celles et ceux qui le souhaitent, que ce soit individuellement ou en rassemblant des collègues qui souffrent du même type de problèmes. **♦**

Marlene Barbosa Carvalhosa  
Armando Dos Santos

## LES POINTS-CLÉ À RETENIR:

1. Noter consciencieusement les heures effectivement travaillées dans un agenda ou sur un smartphone.
2. Les horaires doivent être planifiés sur deux semaines au moins et être communiqués deux semaines à l'avance.
3. Une journée de travail ne peut pas s'étaler sur plus de 14 heures, et ce, quelle que soit la durée de la coupure.
4. Le travail de nuit ne peut pas excéder 9 heures, pauses comprises. Par travail de nuit, on entend une période de travail qui se déroule, même en partie, entre 23h et 6h.
5. Les heures supplémentaires sont compensées, dans un délai convenable, par du temps libre de même durée ou rémunérées.
6. Le repos quotidien est d'au moins 11 heures consécutives. Chacun-e a droit à 2 jours de congé hebdomadaire qui se suivent, dont 1 jour complet au moins.
7. Les employé-e-s ont droit à 4 dimanches de congé par an, 12 si ils/elles ont des enfants à charge. De plus, chacun-e a droit à 6 jours fériés payés par an sur les 9 fériés officiels.

## COMMERCE DE DÉTAIL

# Une CCT illégitime pour s'acheter les dimanches

Une CCT pour le commerce de détail vient d'être négociée dans le dos des principaux syndicats du secteur. Son but: permettre l'ouverture des trois dimanches par année.

**Basse manœuvre** • Le 25 septembre dernier, trois associations patronales genevoises du commerce de détail annonçaient avoir signé une nouvelle convention collective de travail avec la Société des Employés de Commerce (SEC). L'annonce de cette convention illégitime intervient alors que les négociations pour la reconduction de la CCT du secteur patinaient.

Du côté syndical, la CCT a été signée par la SEC, qui ne pourrait pas mieux porter son nom, tant elle est à sec d'affilié-e-s du secteur de la

vente, notamment dans les postes les plus précaires. Par ailleurs, il est difficile de comprendre ce qui pousse une organisation d'employé-e-s à signer une CCT qui n'apporte aucune amélioration salariale, aucune compensation supplémentaire pour le travail du dimanche, qui renforce la flexibilisation du temps de travail, et qui rogne les droits syndicaux.

La nouvelle loi sur les heures d'ouverture des magasins autorise aux commerces d'ouvrir trois dimanches ou jours fériés, pour autant qu'une CCT

étendue existe. C'est donc pour pouvoir obtenir cette autorisation que ces organisations patronales se sont empressées de se trouver une alliée. Pour preuve, la demande d'extension de la convention a déjà été déposée auprès du Conseil d'Etat. Cette extension ne sera pour autant pas facile à obtenir. Pour être étendue à l'ensemble du secteur, il faut en principe que la majorité des employeurs et travailleurs soient liés par la CCT. Critère pour le moins difficile à obtenir, sachant que la SEC n'est pas représentative du secteur.

L'annonce de cette CCT intervient dans un climat de négociations syndicales complexe. Le SIT et Unia négociaient depuis plusieurs mois une nouvelle CCT qui comporterait des améliorations essentielles pour le secteur, allant d'une revalorisation des salaires à l'amélioration des conditions générales de travail, en passant par le renforcement des droits syndicaux. Les représentant-e-s patronaux s'y opposaient constamment, et ont préféré négocier une CCT qui n'arrange qu'eux. **♦**

Jésus Gomez

## PRÉCARITÉ ET LUTTE COLLECTIVE

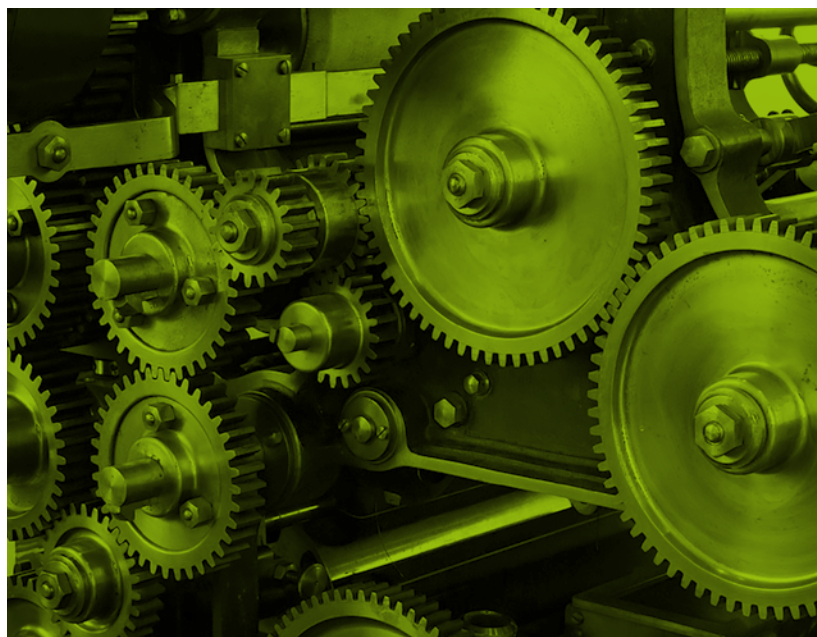
# Repensons l'organisation du travail

Retour sur la conférence « La Victoire des gestionnaires » en présence de Danièle Linhart et Aude Martenot organisée par le collectif 17 octobre et le CODAP.

**Conférence** • Ce mercredi 4 octobre, la salle Gandhi de la Maison des Associations était bien remplie. En effet, nombre de personnes avait pris de leur mercredi soir pour assister à ce Café des Libertés organisé par le collectif 17octobre et le CODAP. Les intervenantes, Aude Martenot, socioéconomiste à l'UNIGE et Danièle Linhart, sociologue au CNRS, analysant toutes deux le travail et les questions de précarité, ont partagé le résultat de leurs réflexions sur les nouvelles méthodes de management. Que ce soit par la mise en lumière du cas emblématique que sont les refontes du système d'aide sociale à Genève ou par une analyse poussée des discours managériaux actuels et leurs conséquences sur les travailleurs et travailleuses, toutes deux tirent la sonnette d'alarme sur une organisation du travail de plus en plus nuisible.

## L'AIDE SOCIALE DÉVIÉE DE SA MISSION PREMIÈRE

Soumise à des réorganisations et à des coupes budgétaires depuis les années 80, avec l'objectif avoué de la rendre plus efficiente, sa mission première – offrir des prestations de qualité aux usagers-ères – a fini par changer. Selon Aude Martenot, ces



nouvelles politiques de management par objectifs ont transformé le personnel en gestionnaires et empêchent les usager-ère-s les plus fragilisé-e-s de toucher les prestations auxquelles ils-elles auraient pu prétendre, tant les procédures sont devenues de plus en plus complexes et brutales. Le résultat de 30 ans de politiques d'austérité se traduit donc

par un personnel sous pression qui ne reconnaît plus son métier, et des usager-ères de plus en plus précarisé-e-s et démunie-e-s face à un système d'aide sociale devenu opaque.

## COUPES BUDGÉTAIRES ET OFFENSIVE IDÉOLOGIQUE

Selon Danièle Linhart, les nouveaux discours managériaux ont pour

conséquence de rendre les travailleurs et travailleuses de plus en plus précarisé-e-s tout en les rendant plus rentables pour l'entreprise. En distillant d'un côté un discours humaniste et encourageant tout en mettant en place des mécanismes de contrôle individualisés (évaluation périodique, pression accrue sur les performances) ainsi que des changements constants dans le cahier des charges de l'autre, l'organisation rend les employé-e-s vulnérables, isolé-e-s et peu sûr-e-s de leurs compétences professionnelles. En effet, par le biais de ces pratiques, les problèmes de la structure deviennent les leurs en tant qu'individus, parce qu'ils-elles n'auraient pas été assez performant-e-s, parce qu'ils-elles gèreraient mal la pression. Cela finit par créer une « précarité subjective » où l'employé-e se retrouve seul-e face à la structure, sans aucun moyen collectif d'améliorer ses conditions de travail, vu que finalement le problème, c'est lui ou elle et non plus l'organisation.

## DES SOLUTIONS SONT URGENTES

Ces évolutions, inquiétantes, dans le monde du travail nous amènent à nous poser la question de la solution. En tant que mouvement syndical, participer à la recréation d'espaces de luttes collectives afin d'éviter que le ou la salarié-e soit isolé-e face à l'entreprise est indispensable. Il est également de plus en plus urgent de remettre au cœur du débat public les questions d'organisations du travail, par exemple la *réduction du temps de travail*. Car n'oublions pas, comme le rappelle Danièle Linhart, que le travail est une question sociétale et que celui-ci doit être pris en main par tous et toutes. ♦

Maimouna Mayoraz

## Deux questions à Aude Martenot

**Selon vous, la pauvreté et la précarité sont à nouveau considérées comme des problématiques individuelles et non plus collectives. Qu'entendez-vous par là ?**

Tout d'abord, l'une des grandes victoires sociales du 20<sup>e</sup> siècle a été la prise en charge collective de la précarité, par exemple par le biais des assurances sociales. En effet, l'aide était de facto régie par des lois et distribuée équitablement parmi les usager-ères. Or en imposant aux organismes d'aide sociale de fonctionner selon un budget (de plus en plus réduit) et non plus des lois, la question de

la précarité est sortie de l'arène législative et donc du contrôle démocratique.

Ensuite, les discours politiques faisant des usager-ères les responsables de leur précarité participent à cette individualisation du problème. Ce n'est plus la société qui redistribue mal les richesses mais des individus qui n'auraient pas les « compétences » nécessaires pour s'insérer dans le marché du travail et en deviendraient pauvres. Le tout est accentué par des procédures pour accéder aux prestations de l'aide sociale qui, de par leur complexité, empêchent les personnes les plus fragilisées d'y avoir accès. On

se retrouve donc avec une aide « au mérite » alors que celle-ci devrait être universelle.

**Vous parlez de l'alliance entre les usager-ères et les travailleurs et travailleuses comme moyen de lutter contre l'offensive de ces nouveaux managements. Pouvez-vous m'en dire plus ?**

On l'a bien vu pendant les grèves de la fonction publique de 2015. Cela a été extrêmement important de faire comprendre aux Genevois et Genevoises qu'en attaquant les fonctionnaires, on attaquait également les prestations. Par exemple, la qualité de l'enseignement donné à leurs enfants ou encore des soins reçus par leurs proches à l'hôpital. Il a fallu faire comprendre à la population que soutenir les droits des fonctionnaires, c'était également se battre pour des prestations de qualité. ♦ **MM**



## FONCTION PUBLIQUE

# Le Conseil d'Etat doit ouvrir des négociations sur la CPEG

Geneviève Preti, militante du SIT récemment élue au comité de la CPEG, revient sur la position du SIT et du Cartel intersyndical concernant les retraites de la fonction publique.

**Interview** • Geneviève Preti travaille aux HUG et milite au sein du comité hospitalier du SIT depuis huit ans. Elle a été récemment élue au comité de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), et participe depuis quelques mois aux rencontres avec le Conseil d'Etat portant sur la Caisse. Elle réagit au projet de loi déposé par ce dernier et rappelle la position du Cartel intersyndical.

## Geneviève, comment réagis-tu au projet de loi du Conseil d'Etat ?

Il a été déposé beaucoup trop vite, avec une forme de chantage sur les employé-e-s : vous acceptez nos conditions, ou alors vos rentes vont encore baisser drastiquement. Aucune négociation n'a encore été ouverte. Il y a bien eu des discussions techniques, mais le Conseil d'Etat n'a réellement examiné et exposé que ses propres propositions. Il y a une chose

qui me fâche particulièrement dans ce processus : le fait que le Conseil d'Etat remette tout en question d'un coup, primauté, niveau des rentes, mode de financement, alors que l'on pourrait procéder à un financement additionnel sans tout bouleverser et permettre ainsi aux négociations de se dérouler autrement que dans l'urgence. Et venant de l'hôpital, je suis également très inquiète pour le financement des rentes pour les métiers pénibles. Il n'est pas suffisant.

## Tout de même, il prévoit d'injecter 4,7 milliards dans la caisse, que paieront les contribuables

Oui, mais il ne les sortira pas d'un coup, et il était de toute façon prévu que ces milliards soient payés par l'employeur via sa part de cotisations, qu'il va maintenant baisser d'un tiers. La différence, c'est que l'employeur les paiera maintenant sous forme

d'amortissement et d'intérêts d'une dette qu'il contracterait auprès de la caisse plutôt que sous forme de cotisations. Cela lui coûtera 73 millions de plus la première année, mais à terme il fera des millions d'économies.

Les employé-e-s, eux-elles, verront leurs cotisations augmenter, avec en fin de carrière des rentes plus basses qu'actuellement pour la plupart d'entre elles. Au final, c'est bien le personnel qui paiera la facture, après avoir déjà perdu 17% des rentes en quatre ans, et connu deux relèvements de l'âge de la retraite sur cette même période.

## Que revendique le Cartel ?

Nous réclamons de réelles négociations afin d'explorer d'autres pistes. Nous avons des idées, soit en restant en primauté de prestations, soit en primauté de cotisations mais avec un plan nettement amélioré. Nous

aimerions qu'elles soient également sérieusement étudiées. Sinon, on ne peut pas parler de partenariat... Mais pour cela il nous faut du temps. Les discussions sur la fusion CIA et CEH ont duré plus de quatre ans, parce que chaque modification de l'une ou l'autre des variables nécessite de longues et complexes analyses sur les effets à court, moyen et long terme. Je ne dis pas que cela va prendre le même temps de négociations, mais entre six mois et quatre ans, il y a de la marge !


## Mais il y a pourtant urgence, car si aucun financement additionnel de la caisse n'intervient avant juin 2018, le comité de la CPEG risque d'être contraint de réduire drastiquement les prestations.

D'abord, la situation a déjà passablement évolué ces six derniers mois : la caisse atteint actuellement un taux de couverture de près de 60 %, ce qui correspond au taux demandé pour janvier 2020. Mais on ne sait pas encore si l'autorité de surveillance cantonale ne va pas demander un surplus de capitalisation pour dépasser les 60 % avant 2020. C'est pour cela que le Cartel demande au Conseil d'Etat de soutenir le projet de loi 12095 déposé par Ensemble à gauche, le PS, les Verts et le MCG, qui prévoit un financement additionnel immédiat. Si le Conseil d'Etat ne le fait pas, ce sera le signe qu'il ne veut pas de cette négociation et qu'il veut passer en force.

## Et l'initiative lancée par le Cartel et l'ASLOCA ?

Elle est indispensable, il faut la signer et la faire signer au plus vite ! Capitaliser la caisse via le transfert de terrains pour y construire des logements pour la population permet des rendements moins aléatoires que ceux de la bourse, et de participer à résoudre la crise du logement d'autre part. Tout le monde y gagnerait, sauf peut-être certains promoteurs immobiliers qui ne pensent qu'à réaliser de juteux bénéfices sur le dos des locataires. Mais ses effets se déploieront sur le long terme, et il faut trouver des solutions dans l'intervalle.

## Mobilisation en vue ?

Evidemment. Des assemblées sont déjà en cours dans les secteurs et une Assemblée du personnel de l'Etat et des secteurs subventionnés aura lieu le 7 novembre prochain. Le Cartel n'exclut aucune mesure de lutte si le Conseil d'Etat ne revient pas à de meilleures intentions. 

Propos recueillis par Davide De Filippo

## Décisions du SIT et de la CGAS

### LORS DE SA SÉANCES DE SEPTEMBRE LE COMITÉ SIT A :

- ♦ décidé de soutenir l'initiative Cartel-Asloca « Sauvegarder les rentes en créant du logement »
- ♦ été informé des enjeux dans le secteur Parcs & Jardins
- ♦ discuté de la mobilisation du secteur du Gros œuvre
- ♦ discuté de l'arrêt du Tribunal fédéral validant le salaire minimum légal instauré à Neuchâtel, et été informé de la participation du SIT aux travaux de la CGAS sur ce sujet
- ♦ fait le suivi de l'opération Papyrus
- ♦ fait le suivi de la campagne contre PV 2020
- ♦ pris connaissance des travaux

de la CGAS sur la question de la création d'emploi et de la réduction du temps de travail,

### LE COMITÉ CGAS DE SEPTEMBRE A :

- ♦ fait un point de situation sur les actualités syndicales
- ♦ décidé de constituer une commission permanente des délégué-e-s de caisses de pension
- ♦ fait le suivi de la campagne CGAS contre PV 2020
- ♦ traité du Projet fiscal 2017 (RIE3)
- ♦ pris position pour le soutien à l'initiative Cartel/ASLOCA « Sauvegarder les rentes en créant du logement ».

## Commémoration du 9 novembre 1932

Pour poursuivre le combat, manifestons le 9 novembre 2017 à 18h



La Pierre commémorative du 9 novembre 1932 étant presque inaccessible, la manifestation aura lieu devant Uni-mail, à l'endroit même où sont tombées les victimes.

Le 9 novembre 1932, l'extrême droite fasciste genevoise organise à la salle communale de Plainpalais une mise en accusation publique de deux leaders de la gauche genevoise : Léon Nicole et Jacques Dicker. Une manifestation ouvrière de plusieurs milliers de personnes

est organisée pour empêcher ce meeting. Craignant des troubles, le Conseil d'État fait appel à l'armée qui envoie des jeunes recrues inexpérimentées encadrées par des officiers partisans qui leur font croire qu'une révolution de type bolchévique a éclaté à Genève.

Pressée par la foule des manifestant-e-s devant l'ancien Palais des expositions (actuellement Uni-mail), l'armée tire dans la foule à 21 h 34, assassinant 13 personnes et en blessant des dizaines d'autres.

Si chaque année nous marquons l'anniversaire de ce crime, c'est évidemment en hommage aux 13 victimes, aux dizaines de blessé-e-s ainsi qu'aux milliers de manifestant-e-s qui se sont élevé-e-s ce soir-là contre le fascisme. Mais cette commémoration est d'abord et avant tout une flamme que nous rallumons chaque année pour saluer les résistant-e-s aux tendances fascistes de toutes les époques, pour attester que l'engagement pris par les milliers de manifestant-e-s de 1932 n'a pas été vain et contribue à renforcer notre détermination à poursuivre leur combat. **GT**



PRESENTE



### Sur quel pied danser

De PAUL CALORI et KOSTIA TESTUT / Comédie Musicale, France, 2016 (1h25')

Alors que Julie pense décrocher un CDI dans une fabrique d'escarpins de luxe, un plan social vient chambouler ses rêves de stabilité : entre lutter aux côtés d'ouvrières frondeuses ou bien faire profil bas, la jeune femme ne sait sur quel pied danser. Mais quand Samy, un camionneur aussi roublard que charmeur, vient prêter main forte au combat, ce n'est déjà plus la même chanson...

Projections et discussions sur le thème du travail

Discussion : Les jeunes face au précarariat.

Mardi 14 Novembre 2017 à 19 h

PROJECTION

FONCTION CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI  
16, rue du Général Dufour,  
1211 Genève 11

[www.metroboulotkino.ch](http://www.metroboulotkino.ch)

[metroboulotkino@gmail.com](mailto:metroboulotkino@gmail.com)



### ASSEMBLÉE

du personnel de l'Etat et  
du secteur subventionné  
**MARDI 7 NOVEMBRE, 20 H**  
**AU PALLADIUM**

(lieu à confirmer, consultez le site [cartel-ge.ch](http://cartel-ge.ch))

Caisse de pension, projet SCORE, coupes budgétaires, mobilisons-nous pour défendre le service public

### ASSEMBLÉE

des travailleuses sans statut légal  
**MARDI 7 NOVEMBRE, 20H**  
**SALLE DU FAUBOURG**  
Opération Papyrus: où en est-on?



**syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## OPERATION PAPYRUS

**Régularisation des  
travailleuses et travailleurs  
sans-papiers**

L'opération Papyrus permet de régulariser les personnes sans-papiers qui travaillent et sont intégrées à Genève. Vous êtes membre du SIT ou vous avez déjà un dossier « sans-papiers » auprès de notre syndicat ? Vous pensez être concerné-e par l'opération Papyrus ? Vous avez des questions ?

Le SIT, fort de son engagement historique pour la défense des travailleurs et travailleuses sans statut légal et de sa longue expérience sur la question, peut répondre à toutes vos questions et vous donner toutes les explications nécessaires.

- Quels sont les critères exacts à remplir ?
- Quels documents devez-vous fournir pour constituer votre dossier ?
- Comment déposer une demande ?
- Quelle est la procédure à suivre ?

### Permanences d'information et de constitutions des dossiers

- **Lundi de 14 h à 20 h**  
(rez-de-chaussée)
- **Jeudi de 14 h à 17 h**  
(3<sup>e</sup> étage)
- **Vendredi de 9 h à 12 h**  
(4<sup>e</sup> étage)

Ne prenez aucun risque inutile et renseignez-vous bien auprès du SIT qui vous conseillera et vous soutiendra tout au long du processus de régularisation.

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3 • t + 41 22 818 03 00 • f + 41 22 818 03 99 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch •

## FORMATION SYNDICALE

–  
**Personnel de  
la petite enfance  
« Nouveaux cahiers  
des charges pour le  
personnel éducatif »**

–  
**MARDI 7 NOVEMBRE  
DE 9H00 À 17H00 AU  
SIT**

–  
**Formation  
sur congé syndical,  
sur inscription  
uniquement, auprès de  
sit@sit-syndicat.ch**



**syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

**Les discriminations  
faites aux femmes dans  
le monde du travail vous  
indignent ?**

**Vous souhaitez participer  
aux campagnes  
syndicales ?**

**Rejoignez la commission  
femmes du SIT**

sit-syndicat.ch  
sit@sit-syndicat.ch  
022 818 03 00



photo © Eric roset

Le SIT est un syndicat par et pour les femmes. 47% de ses membres sont des femmes. Elles ont leur place dans toutes les instances du syndicat car il encourage leur participation. Le SIT est composé de membres travaillant dans tous les secteurs professionnels, dans le privé comme dans le secteur public et veille à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines.

**La commission femmes du syndicat s'engage :**

- Pour l'égalité salariale entre femmes

et hommes, l'instauration de contrôle dans toutes les entreprises pour la faire respecter, une adaptation automatique des salaires discriminatoires et des sanctions;

- Pour une réforme des retraites qui ne se fasse pas sur le dos des femmes et améliore leur situation de rentes. Les interruptions de carrière et le travail à temps partiel pour s'occuper des proches les pénalisent dans leur droit à une retraite décente. Contre l'augmentation de l'âge de la retraite;
- Pour l'indépendance économique


des femmes en mettant fin aux bas salaires et au travail précaire;

- Pour un partage des tâches éducatives et de soin, la création de places en crèche pour répondre aux besoins des parents, l'instauration d'un congé parental;
- Pour la défense de services publics de qualité permettant aux femmes de se maintenir en emploi;
- Pour faire cesser le harcèlement sexuel et accompagner les femmes dans leur démarche.
- Pour la défense des femmes migrantes doublement discriminées.

# Nous avons pris la ville

A l'appel « Prenons la ville » de plusieurs collectifs et organisations, dont le SIT, nous avons pris les rues de Genève durant quelques heures le samedi 7 octobre.

Plus de 2000 manifestant-e-s, jeunes et moins jeunes, ont ainsi arpenté le bitume, qui pour revendiquer le droit au logement, qui pour revendiquer des lieux culturels et festifs alternatifs, qui pour revendiquer des espaces et des modes de vie différents du modèle capitaliste. Avec en commun la dénonciation d'une ville aseptisée aux mains de la spéculation immobilière et de ses relais politiques.

Un souffle bienvenu et revitalisant sur ces thèmes, qui en appellera certainement d'autres. 

Davide De Filippo  
Photos Eric Roset



JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

SIT INFO  
CP 3287  
1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT  
Rédaction: Davide De Filippo  
Mise en page: Schönborn Hernandez,  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

#### Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

#### Impression

Ediprim SA, Bienne  
Tirage: 11500 exemplaires  
Paraît 8 fois par an  
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.